

**Regroupement des psychologues
cliniciens et cliniciennes de Québec**

**Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2023
qui s'est tenue le 22 septembre 2023 à 16h00
à l'Hôtel Classique (2815 boulevard Laurier, Québec)**

Les membres présents :

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Rémi Labbé, président2. François René-de-Cotret, vice-président3. Michel Sacy, trésorier4. Sébastien Walsh, secrétaire5. Christine Bonneau, administratrice6. Nancy Bussièrès, administratrice7. Louise Villeneuve8. Jean-Guy Rochefort9. Anne-Marie Guay10. Katy Lamarre11. Christine Bérubé12. Julie Landry |
|---|

Sont également présents les comptables professionnels agréés (CPA) auditeurs, Patrice Charbonneau et Myriam Charbonneau.

1. Vérification du quorum (5% des membres)

Le quorum est atteint:

Nombre requis pour le quorum: 5% de 50 = 3

Nombre de personnes présentes: 12

Rappel : Tel que décidé lors de la dernière AGA, les personnes présentes à l'AGA du 16 février 2023 sont considérés membres jusqu'en juin, 2024. En addition aux personnes qui se sont inscrites depuis.

2. Mot de bienvenue du président

Rémi Labbé souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre l'assemblée à 16h15.

Il présente les membres du CA actuels, soit François René de Cotret, v-p, Sébastien Walsh, secrétaire, Michel Sacy, trésorier, Christine Bonneau, administratrice et Nancy Bussièrès, administratrice qui s'est joint au C.A. le 4 mai 2023. Il informe aussi de la démission de Mme Luz-Elvira Vallejo pour des raisons personnelles le 13 avril dernier.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Rémi Labbé fait la lecture de l'ordre du jour.
Aucun point de varia à ajouter.

Ordre du jour proposé par Louise Villeneuve et appuyé par Julie Landry, adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 30 mai 2019

Considérant que le procès-verbal du 16 février 2023 a été envoyé par courriel à tous les membres dans la semaine précédente, il est proposé par Rémi Labbé de ne pas procéder à sa lecture complète, appuyé par Sébastien Walsh, accepté à l'unanimité.

Aucun changement au procès-verbal n'est demandé.

Anne-Marie Guay propose l'adoption du procès-verbal de l'AGA du 16 février 2023 et Katy Lamarre appuie; adopté à l'unanimité.

5. Rapport du président

[Rappel: En raison des mesures sanitaires liées à la pandémie, les activités du RPCCQ avaient été suspendues pour la période 2020-2022. Elles ont repris en février dernier, lors d'une AGA couvrant la période 2020-2022, ainsi que dans le contexte du renouvellement complet des membres du CA.]

Le président, Rémi Labbé, effectue son rapport des activités réalisées au cours de l'année 2023 du RPCCQ. Il nomme que le CA est plein de vitalité, riche en idées et en implication de ses membres. Il souligne que la cohésion et la collaboration sont bonnes entre les membres. Les rencontres sont dynamiques et efficaces.

Les premières activités ont été liées au transfert de connaissance avec les membres sortant du CA, qui se sont montrés disponibles et collaborant. Les membres actuels du CA se sont aussi familiarisés avec le fonctionnement et les tâches des différents rôles, ce qui a mené à l'essai de différents outils informatiques pour faciliter la communication et le partage de tâches.

Le CA a aussi commencé à planifier et organiser des activités de formations pour la période 2023-2024. En plus de la formation d'aujourd'hui, 3 autres sont confirmées et d'autres seront à venir.

Enfin, un sondage a été envoyé aux psychologues de la Capitale nationale et de Chaudière-Appalaches, afin de connaître leurs intérêts pour les formations et activités sociales à venir.

6. Remerciements aux anciens membres du conseil d'administration

Rémi Labbé présente les anciens membres du CA, soit Louis Mignault, Catherine Normand, Caroline Paquet, Katy Lamarre, Anne-Marie Guay et Louise Villeneuve.

Il souligne leur implication pendant de nombreuses années, ainsi que leurs efforts pour maintenir le regroupement en vie dans les dernières années, tandis que la survie du Regroupement était questionnée dans le contexte tumultueux de la pandémie et de l'absence de relève pour le CA.

Dans ce contexte, il informe l'assemblée de l'intention du CA actuel de les nommer membres honoraires, ce qui sera proposé lors de la prochaine AGA au printemps prochain.

7. Proposition de modification des Statuts et règlements du RPCCQ concernant les membres honoraires

Rémi Labbé souligne que le statut de membre honoraire vise à rendre hommage aux membres ayant offert une contribution exceptionnelle. Toutefois, la formulation actuelle leur enlève le privilège de voter et d'être éligible comme membre du CA.

Afin de remédier à la situation, il propose que les statuts et règlements soient légèrement modifiés de la façon suivante :

(Version actuelle)

2.4 Les membres honoraires

Les membres du C.A. peuvent désigner comme membre honoraire du Regroupement des personnes ayant rendu des services exceptionnels au RPCCQ, notamment par leur travail ou par leur donation en vue de promouvoir la réalisation des objectifs du Regroupement. Ces membres n'ont aucune contribution à payer, ils ont le droit d'assister aux assemblées des membres **mais sans y avoir droit de vote. Ils ne sont pas éligibles comme membres du C.A.**

(Version proposée)

2.4 Les membres honoraires

Les membres du C.A. peuvent désigner comme membre honoraire du Regroupement des personnes ayant rendu des services exceptionnels au RPCCQ, notamment par leur travail ou par leur donation en vue de promouvoir la réalisation des objectifs du Regroupement. Ces membres n'ont aucune contribution à payer, ils ont le droit d'assister aux assemblées des membres **et ont droit de vote. Ils sont éligibles comme membres du C.A.**

Christine Bérubé et Julie Landry appuient la proposition.

La proposition est débattue en assemblée, notamment quant à la formulation à privilégier afin de demeurer cohérent avec l'objectif d'une telle nomination et que les personnes éligibles à siéger au CA

soit des psychologues membres du Regroupement (advenant qu'une personne soit déclarée membre honoraires à titre honorifique, sans être psychologue, par exemple un généreux donateur)

Jean-Guy Rochefort initie une discussion sur ce qui est considéré comme un service exceptionnel rendu. Il est convenu unanimement que le fait d'être membre du CA n'est pas une contribution exceptionnelle en soi, elle doit s'accompagner de contributions supplémentaires.

Julie Landry propose une modification pour que les personnes qui peuvent être nommés membres honoraires soient des psychologues. Elle propose une modification au texte modifié proposé par Rémi :

(version proposée amendée)

2.4 Les membres honoraires

« Les membres du C.A. peuvent désigner comme membre honoraire du Regroupement des psychologues ayant rendu des services exceptionnels au RPCCQ, notamment par leur travail ou par leur donation en vue de promouvoir la réalisation des objectifs du Regroupement. Les membres honoraires n'ont aucune contribution à payer, ils ont le droit d'assister aux assemblées des membres et ont droit de vote. Ils sont éligibles comme membres du C.A.

Christine Bérubé appuie cette dernière proposition ; la proposition est votée et elle est adoptée à l'unanimité.

Sébastien Walsh, secrétaire, veillera donc à faire changer les Statuts et règlements du RPCCQ en fonction de ce texte.

8. Trésorerie

8.1 Lecture du rapport financier non audité 2022-2023

Rémi invite les comptables à présenter les états financiers.

Présentation de l'expert-comptable :

- M. Patrice Charbonneau, comptable professionnel agréé (CPA) auditeur, accompagné de madame Myriam Charbonneau, également CPA auditrice, précise que le rapport présenté est un rapport de mission d'examen et explique en quoi consiste ce type de rapport.
- M. Charbonneau, fait la lecture du *Rapport financier (non audité)* pour l'exercice clos le 30 avril 2023; document déposé en annexe.
- Il nomme entre autres :
 - o qu'il y a une encaisse due à un placement et le RPCCQ ; cet argent a été réservé en prévision de futures activités ;
 - o le RPCCQ dispose d'un bon "coussin financier";

- o que le RPCCQ a récupéré des taxes versés à l'impôt parce qu'il n'y a pas eu d'activités, donc pas de revenu ;
 - o qu'il n'y a pas eu d'activités (formations ou sociales) pendant cette période, donc l'essentiel des activités de l'année consistent en des dépenses reliées aux activités des administrateurs du CA ;
- M. Charbonneau mentionne que l'exercice financier s'est déroulé normalement.

Il n'y a pas de questions concernant le bilan financier.

Katy Lamarre propose l'adoption du *Rapport financier (non audité) pour l'exercice clos le 30 avril 2023*.

Appuyé par Jean-Guy Rochefort.

Adopté à l'unanimité

8.2 Nomination du vérificateur financier pour l'année 2023-2024

Sébastien Walsh propose que M. Patrice Charbonneau et Mme Myriam Charbonneau, CPA auditeur, CGA, BAA soient reconduit comme vérificateur financier pour l'année 2023-2024.

Appuyé par Christine Bérubé.

Adopté à l'unanimité.

9. Orientation stratégiques et planification 2023-2024

Rémi Labbé informe les membres des intentions du CA pour la planification de la prochaine année.

Il précise qu'un sondage a été envoyé et un autre sera envoyé afin de connaître l'intérêt des membres pour différents types d'activités. Selon le sondage déjà envoyé, les activités sociales les plus populaires sont les 5 à 7 et une activité de type souper spécial du temps des Fêtes, accessibles même si le membre ne participe pas à la formation du jour.

Pour les thèmes de formation, les thèmes évoqués les plus fréquemment sont le besoin de formation intermédiaires-avancées concernant les troubles de l'attachement, la personnalité, les schémas, la dépendance, les traumatismes (classiques et complexes), les réalités LGBTQ+ et TSA.

Les activités de formations pour la période actuelle sont déjà planifiées, en fonction des formateurs disponibles. Les activités pour la prochain période, 2024-2025, se feront en considérant les résultats des sondages.

Il est aussi prévu de commencer à réfléchir à la tenue d'un Colloque pour la période 2025-2026. Jean-Guy Rochefort souligne qu'il serait important de vérifier quand l'OPQ tiendra son Congrès à Québec, pour ne pas être en même temps.

10. Varia

Aucun point en varia.

11. Nomination du président-e d'élection

Rémi informe qu'il y a un poste d'administrateur vacant, pour un mandat de 1 an.

Il explique le poste, les implications demandées (rencontres du CA environ 1 fois par mois, sauf l'été; partage des tâches pour l'organisation des formations).

Anne-Marie Guay souligne le côté nourrissant de ce poste, le contact privilégié avec les formateurs et la collaboration avec des collègues. Katy Lamarre souligne le bienfait de la reconnaissance reçu par les participants satisfaits lors des formations, ainsi que les découvertes faites au fil des différentes formations.

Considérant que les membres du CA ne peuvent être président d'élection, un membre de l'Assemblée doit être désigné.

Rémi Labbé propose Louise Villeneuve, qui accepte; appuyé par Anne-Marie Guay.

Pas d'autre candidature, celle de Louise Villeneuve est adoptée à l'unanimité.

12. Mise en candidature et élection au poste de d'administrateur vacant

Louise recueille les candidatures pour le poste vacant, qui sont au nombre de 2.

Christine Bérubé se présente, appuyée par Jean-Guy Rochefort.

Julie Landry se présente, appuyée par François René de Cotret.

Les candidatures sont d'emblée acceptées par les personnes s'étant proposées.

Louise invite les 2 personnes à se présenter et informer de leur intérêt pour le CA, ce qu'elles font.

Un vote secret est tenu, Louise Villeneuve recueille le vote des membres sur des papiers.

Le décompte des votes va comme suit :

Il y a 2 votes non valides/annulés.

2 votes pour Christine Bérubé

8 votes pour Julie Landry

Julie Landry est élue, elle est maintenant administratrice jusqu'à la prochaine AGA (fin de la période 2023-2024).

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour est épuisé.

Jean-Guy Rochefort nomme une motion de félicitation pour les nouveaux membres du CA et leur première AGA.

Louise Villeneuve propose la levée de l'assemblée, appuyé par Anne-Marie Guay, adopté à l'unanimité.

Levée de l'assemblée à 17h15

Rémi Labbé, président

Sébastien Walsh, psy

Sébastien, secrétaire

Annexe 1

***REGROUPEMENT DES PSYCHOLOGUES
CLINICIENS ET CLINICIENNES DE QUEBEC
RAPPORT FINANCIER
(NON AUDITE)
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2023***

TABLE DES MATIERES

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDEPENDANT	1
BILAN	2
RESULTATS	4
EVOLUTION DE L'ACTIF NET	5
FLUX DE TRESORERIE	6
NOTES AFFERENTES AUX ETATS FINANCIERS	7

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU REGROUPEMENT DES PSYCHOLOGUES CLINIENS ET CLINIENNES DE QUEBEC.

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints du Regroupement des psychologues cliniciens et cliniciennes de Québec qui comprennent le bilan au 30 avril 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

A cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Regroupement des psychologues cliniciens et cliniciennes de Québec au 30 avril 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Groupe Comptable Charbonneau inc.

Québec, le 22 septembre 2023

**REGROUPEMENT DES PSYCHOLOGUES
CLINICIENS ET CLINIENNES DE QUEBEC
BILAN
(NON AUDITE)
AU 30 AVRIL 2023**

	2023	2022
ACTIF		
ACTIF A COURT TERME		
Encaisse	49 363	50 660
Placement réalisable à court terme (note 2)	40 037	40 303
Sommes à recevoir (note 4)	<u>1 940</u>	<u>5 742</u>
	91 340	96 705
IMMOBILISATIONS (note 5)	0	334
TOTAL DE L'ACTIF	<u>91 340</u>	<u>97 039</u>

**REGROUPEMENT DES PSYCHOLOGUES
CLINICIENS ET CLINIENNES DE QUEBEC
BILAN
(NON AUDITE)
AU 30 AVRIL 2023**

	2023	2022
PASSIF		
PASSIF A COURT TERME		
Comptes à payer	6 384	1 935
Sommes reçues d'avance	80	0
TOTAL DU PASSIF	6 464	1 935
ACTIF NET (note 6)	84 875	95 103
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	<u>91 340</u>	<u>97 039</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rémi Labbé, président

Michel Sacy, trésorier

**REGROUPEMENT DES PSYCHOLOGUES
CLINIENS ET CLINIENNES DE QUEBEC
RÉSULTATS
(NON AUDITE)
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2023**

	2023	2022
PRODUITS		
Intérêts	2 373	78
CHARGES		
Dépenses de bureau	640	528
Assurances	1 037	951
Frais bancaires	308	289
Frais d'amortissement des immobilisations corporelles	334	680
Frais des activités sociales des membres	2 531	0
Honoraires professionnels	2 631	1 495
Permis, taxes et licences	44	36
Postes et papeterie	359	0
Repas et représentation	3 058	173
Télécommunications et internet	<u>1 659</u>	<u>368</u>
	12 601	4 520
Excédent des charges sur les produits	<u>(10 228)</u>	<u>(4 442)</u>

**REGROUPEMENT DES PSYCHOLOGUES
CLINIENS ET CLINIENNES DE QUEBEC
EVOLUTION DE L'ACTIF NET
(NON AUDITE)
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2023**

	2023	2022
ACTIF NET AU DEBUT	95 103	99 545
EXCEDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	(10 228)	(4 442)
ACTIF NET DE LA FIN	84 875	95 103

**REGROUPEMENT DES PSYCHOLOGUES
CLINIENS ET CLINIENNES DE QUEBEC
FLUX DE TRESORERIE
(NON AUDITE)
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2023**

	2023	2022
ACTIVITES DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des charges sur les produits	(10 228)	(4 442)
Élément sans incidence sur les liquidités		
Amortissements des immobilisations	334	680
Variation hors caisse des postes du fonds de roulement		
Sommes à recevoir	3 802	(40)
Placement réalisable à court terme	266	(303)
Sommes reçues d'avance	80	0
Fournisseurs	<u>4 449</u>	<u>1 602</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(1 297)	(2 504)
TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE		
Montant du début	50 660	53 164
Montant de la fin	49 363	50 660
Variation de l'exercice	(1 297)	(2 504)

**REGROUPEMENT DES PSYCHOLOGUES
CLINICIENS ET CLINICIENNES DE QUEBEC
NOTES AFFERENTES AUX ETATS FINANCIERS
(NON AUDITE)
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2023**

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Regroupement est un organisme qui offre des services de formation à des membres de l'Ordre des psychologues du Québec. Il est constitué comme organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec comme association personnifiée le 8 septembre 1995.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Mode de présentation

L'organisme établit ses états financiers selon les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada (NCOSBL).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à terme très liquides qui sont facilement convertibles en trésorerie et ont une échéance inférieure à trois mois à compter de leur date d'acquisition.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût. Le regroupement n'a acquis à ce jour que des certificats de placement garantis. L'échéance du placement à court terme est en septembre 2023 et le taux d'intérêt est de 4.00%.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût et amorties linéairement sur une période de cinq ans. Lors de l'année de l'acquisition, l'amortissement est réduit de 50%.

Comptabilisation des produits

Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont comptabilisés à titre de produits du fonds général dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

***REGROUPEMENT DES PSYCHOLOGUES
CLINIENS ET CLINIENNES DE QUEBEC
NOTES AFFERENTES AUX ETATS FINANCIERS
(NON AUDITE)
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2023***

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds général au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les droits d'adhésion sont comptabilisés à titre de produits du fonds général au moment où ils sont perçus.

Le regroupement comptabilise les produits au moment où ils sont réalisés. Il estime que les produits sont réalisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les services ont été rendus, que le prix du service a été déterminé, et que le recouvrement, si le service n'a pas été payé, est raisonnablement assuré.

Les acomptes reçus des membres pour des services non rendus et dont les produits correspondants ne sont pas comptabilisés dans les revenus sont présentés dans le passif.

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent un nombre significatif d'heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Utilisation d'estimations

Lorsque le conseil d'administration établit des états financiers selon les NCOSBL du Canada, elle fait des estimations et pose des hypothèses relatives aux éléments suivants :

- les montants présentés au titre des produits et des charges;
- les montants présentés au titre des actifs et des passifs;
- les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels.

Le conseil d'administration établit ses hypothèses en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment son expérience, les événements en cours et les mesures que l'organisme pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses qu'elle juge raisonnables dans

les circonstances. Les résultats réels pourraient ne pas correspondre aux estimations si les circonstances et les hypothèses étaient différentes.

**REGROUPEMENT DES PSYCHOLOGUES
CLINICIENS ET CLINICIENNES DE QUEBEC
NOTES AFFERENTES AUX ETATS FINANCIERS
(NON AUDITE)
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2023**

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le regroupement évalue ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût. Les actifs financiers se composent de l'encaisse et du placement à court terme. Les passifs financiers se composent des charges à payer.

L'organisme utilise la gestion des risques pour suivre et gérer le risque découlant d'instruments financiers. Ce risque équivaut au risque de liquidité.

L'organisme n'a pas recours à des instruments financiers dérivés pour atténuer ces risques.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à l'encaissement des fonds provenant des subventions, des droits d'adhésion et d'autres sources, dont l'organisme a besoin pour s'acquitter de ses frais à l'échéance.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt, qui expose à un risque sur les flux de trésorerie, était lié au placement à court terme. Par contre, il est très faible, compte tenu qu'il s'agit d'un placement dont l'échéance est en septembre 2023.

4. SOMMES A RECEVOIR

Il s'agit de remboursement de TPS-TVQ

**REGROUPEMENT DES PSYCHOLOGUES
CLINICIENS ET CLINICIENNES DE QUEBEC
NOTES AFFERENTES AUX ETATS FINANCIERS
(NON AUDITE)
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2023**

5. IMMOBILISATIONS

Corporelles

	Coût d'acquisition	Amortissement cumulé	2023 Valeur nette	2022 Valeur nette
Matériel audio-visuel	3 678	3 678	0	334
Matériel informatique	<u>238</u>	<u>238</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
	3 916	3 916	0	334

Incorporelles

	Coût d'acquisition	Amortissement cumulé	2023 Valeur nette	2022 Valeur nette
Site internet	6 962	6 962	0	0

6. ACTIF NET

Un montant de 40 000 \$ servira de réserve pour le regroupement pour des futures formations ou colloques.

7. IMPACT DE LA PANDEMIE

A cause de la pandémie de la Covid 19, le regroupement avait décidé le 31 mars 2020 d'annuler ou de reporter des formations. Suite à l'augmentation des cas, le regroupement n'a tenu aucune formation entre le 1^{er} mai 2020 et la fin de l'exercice. Le regroupement doit reprendre ses activités en septembre 2023.